Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251089-DE

2025/10/89

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (20) :

M.	LEBOUVIER	David
M	ERARD	Joseph
Mme	CORNÉE	Chrystèle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle
M.	LEMOINE	Loïc

M.	FROC	Dominique
Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (3) dont (0) pouvoir :
Madame GILLETTE Corinne
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DALLÉ Lorane.

Absents (2) :
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame GEORGEAULT Valérie.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251089-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2025.10.89

7– RESCOPERI PHASE 1 : LOT 3 « CHARPENTE METALLIQUE » - AVENANT 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Monsieur Le Maire rappelle que le lot n°3 « Charpente Métallique - serrurerie » a été attribué à l'entreprise DEMY, Parc d'Activités de la Querminais – Route de Laval - 160 rue des entreprises – 53500 ERNEE pour un montant de 83 268,99 € HT par délibération n°2024.9.99 en date du 17 octobre 2024.

Considérant que l'installation de deux chaudières en cascade nécessitant un réaménagement de la chaufferie, l'acquisition et l'installtion d'une porte coupe-feu est devenue indispensable.

Vu le devis reçu par l'entreprise DEMY,

Vu la proposition d'avenant en plus-value reçue en mairie par l'entreprise titulaire du lot 3 d'un montant de 1 986,00 € HT,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider cet avenant dont les modalités sont définies comme suit :

Montant du marché initial HT	83 268,99 €
Avenant n°1 HT	**1 986,00 €**
Nouveau montant HT du marché	85 254,99 €
TVA à 20 %	17 051,00 €
Montant TTC	102 305,99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'avenant n°1 de l'entreprise DEMY, Parc d'Activités de la Querminais – Route de Laval - 160 rue des entreprises – 53500 ERNEE pour un montant total de 1 986,00 € HT soit 2 383,20 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

La secrétaire de séance,
Valérie GEORGEAULT

